

d'embarcations de plaisance passent la frontière. Nos postes frontières les plus fréquentés sont fluviaux, qu'il s'agisse de tunnels ou de ponts, et ils séparent la province de l'Ontario des États du Michigan et de New York.

Nos préoccupations environnementales communes concernent aussi l'air et l'eau, les émissions polluantes d'un pays passant librement dans l'autre. Nous devons gérer nos zones écologiques communes en coopération. Les Canadiens et les Américains respirent le même air, boivent la même eau et partagent les mêmes espèces fauniques le long de la frontière. Des organismes fédéraux, provinciaux et des États assument ensemble la gestion des écosystèmes régionaux, car les deux pays savent que l'environnement est un élément clé de leurs enjeux communs. Le *Traité des eaux limitrophes* de 1909 est un modèle pour le reste du monde pour régler les questions touchant à ce sujet. La Commission mixte internationale, qui a été créée en vertu de ce Traité, réglemente le niveau des eaux et leur débit, et surveille la pollution atmosphérique et celle de l'eau. Elle aide également à prévenir et à régler les différends.

La frontière est également définie par les habitants des deux pays qui vivent à ses abords. Cette population frontalière ressent généralement de fortes affinités avec ses voisins du Nord ou du Sud, et elle éprouve un sentiment de communauté qui s'est forgé au travers de relations quotidiennes. Pour ces collectivités, la frontière représente souvent un obstacle aux activités de tous les jours, un inconvénient qu'elles aimeraient voir disparaître. Beaucoup de frontaliers traversent la frontière chaque jour pour aller travailler, faire des achats ou rendre visite à des amis ou à des parents dans l'autre pays. Pour eux, et pour les entreprises qui dépendent des livraisons transfrontalières